

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mercredi 6 Janvier 2016

L'an 2016, le 6 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de LEGRAND Daniel Adjoint.

Présents :

M. LEGRAND Daniel, Adjoint, Mmes : BEAUJOUAN Aline, CHENU-CAZENAVE Anne, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel, JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, PLET Bozena, MM : FUCHS Christian, MERLIN Christian, RODEIA Dominique, SIHR Alain

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : MM : CAZENAVE Philippe à Mme CHENU-CAZENAVE Anne, CHAVANCE Cyril à Mme MANTOUE Danièle, DUCREUX Robert à Mme BEAUJOUAN Aline, MONGIN Thierry à Mme JALOUALI Muriel, VALLE Nicolas à M. MERLIN Christian

Absent(s) : Mme DAUDIER Manon

Secrétaire de séance : Mme CHENU-CAZENAVE Anne

Date de la convocation : 29/12/2015

réf : 2016/001 : Continuité de la mise en accessibilité des bâtiments communaux : délibération pour adopter le projet et les modalités de financement suite à la demande de subventions

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur Christian MERLIN, Adjoint aux Travaux, informe le Conseil Municipal que l'Atelier D'Architecture VIDEAU a été missionné pour une prestation de maîtrise d'oeuvre concernant la continuité de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, à savoir la partie ouest du rez-de chaussée de la mairie. Ce projet consiste en la création de deux salles de réunion.

Le montant des travaux par corps d'état est le suivant :

Corps d'état	MONTANT HT €
Voirie	6 000.00
Gros oeuvre (rampe d'accès)	10 438.60
Menuiserie PVC et porte alu	11 278.00
Electricité, informatique et vidéo	4 623.00
Revêtements muraux et peinture	9 658.18
Signalisation PMR	286.44
Mission maîtrise d'oeuvre cabinet d'architecture	1 300.00

TOTAL HT	43 584.22
-----------------	------------------

Monsieur MERLIN présente également le plan de financement :

SUBVENTIONS	%	MONTANT €
DETR	60	26 150
Aide Parlementaire	20	8 717
Autofinancement (part commune)	20	8 717
TOTAL	100 %	43 584

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet ainsi que les modalités de financement.

réf : 2016/002 : Secours Populaire : demande de subvention exceptionnelle

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur Daniel LEGRAND, 1er Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Secours Populaire de la Nièvre, par courrier du 29 décembre, fait part de ses difficultés financières, du fait de l'augmentation de l'aide alimentaire accordée aux familles en 2015. Il leur manquerait la somme de 2000 € pour clôturer leur budget. C'est pourquoi cette association sollicite une subvention exceptionnelle.

Mr LEGRAND Daniel propose d'accorder une subvention d'un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.